

Compte rendu du Conseil Scientifique du 15 avril 2014

Emmanuel Lesigne ouvre la séance à 14h10.

La séance commence par la présentation des quatre nouveaux doctorants élus au conseil scientifique au début du mois d'avril. Il s'agit de Julien Bartzen-Sprauer, Francesca Degan, Benoît Haug et Sandra Lepeltier. Cette dernière fait part de son souhait d'être élue à la commission permanente du conseil scientifique avec comme suppléant Julien Bartzen-Sprauer.

Emmanuel Lesigne précise qu'à l'ordre du jour du conseil scientifique du 24 juin, l'ensemble du conseil sera invité à réfléchir sur la composition et le fonctionnement de la commission permanente.

1°) Suivi du projet ISITE (ex IDEX) – J. Casas – annexe 1

Jérôme Casas, chargé de mission pour l'université de Tours et membre du comité de pilotage du projet IDEX, présente au conseil scientifique l'état d'avancement du projet.

Depuis la première présentation au conseil scientifique le 3 décembre dernier, deux nouveaux éléments sont apparus.

Tout d'abord, la réception en mars de la première lettre de cadrage PIA2 (programme investissement d'avenir 2) signée par Geneviève Fioraso, alors ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et Louis Gallois, alors commissaire général à l'investissement. Et deuxièmement, l'élargissement du périmètre de la future ComUE avec l'association des régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes.

La lettre de cadrage propose deux types d'appel à projet. Le premier correspond à l'IDEX de la première vague. Il s'adresse à des établissements potentiellement présents parmi les 100 premiers du classement de Shanghai et/ou disposant d'une reconnaissance dans une thématique parmi les 10 meilleurs mondiaux.

L'ISITE (Initiatives Science Innovation Territoires Economie) repose également sur l'"excellence" scientifique mais avec un ancrage local marqué et des retombées sociétales fortes et déjà identifiées.

L'université de Tours s'inscrit naturellement dans la seconde catégorie.

Pour porter un projet d'ISITE, le ministère insiste sur la taille critique du territoire et sur l'organisation d'une gouvernance forte. Les cinq universités des régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes ont décidé de se réunir au sein d'une ComUE et de répondre conjointement à l'appel à projet ISITE.

Les lignes thématiques pour le projet ISITE ne sont pas définitivement arrêtées. Le recensement des domaines alliant reconnaissance scientifique, retombées sociétales et identification de nos régions donne aujourd'hui la liste de thématiques pluridisciplinaires suivante :

- Transition énergétique et écologique
 - Energie matériaux
 - Biodiversité services éco-systémiques
- Santé et bien-être
 - Imagerie médicale
 - Biotechnologie pour la santé
 - Autonomie bien-être
- Usage du numérique, dématérialisation (Patrimoine et numérique)
 - Patrimoine administration Education

La lettre de lancement de l'appel à projet ISITE est attendue courant juillet 2014 pour un dépôt de dossier fin 2014 / début 2015.

Philippe Foucher précise que le CEA ne rentrera pas dans la ComUE mais qu'il existe une possibilité de collaborer dans le cadre de cet outil ISITE.

2°) Présentation d'une nouvelle équipe en sciences de l'information et de la communication « PRIM » (Pratiques et Ressources de l'Information et des Médiations) – J. Nicey – G. Gomez-Mejia – annexe 2

Jérémy Nicey et Gustavo Gomez-Mejia, enseignants-chercheurs à l'université François-Rabelais de Tours, présentent leur projet de création d'une équipe de recherche émergente en sciences de l'information et de la communication (section 71 du CNU). L'acronyme PRIM retenu pour le projet signifie Pratiques et Ressources de l'Information et des Médiations.

Ce projet émane d'une volonté de structurer la recherche et les formations dans ce domaine. Actuellement, les enseignants-chercheurs autour des disciplines de l'information et de la communication sont dispersés dans des unités de recherche différentes. Donner un positionnement spécifique aux sciences de l'information et de la communication par la création d'une équipe de recherche visible permettrait de structurer un travail en commun et de mettre en place un master dans ce domaine. Aujourd'hui, il existe 14 formations de journalistes en France dont 11 au niveau masters et 3 au niveau DUT / licence. La formation dispensée à l'IUT de Tours, au niveau licence professionnelle, est très bien reconnue.

Le conseil scientifique a bien identifié les motivations de la démarche et voit l'intérêt d'encourager le travail collectif des enseignants-chercheurs concernés. Toutefois, il manque d'expertise scientifique pour évaluer la valeur et l'originalité du projet, et pour émettre des recommandations stratégiques.

Le conseil scientifique propose de recourir à une double expertise extérieure afin d'avoir un avis sur la qualité et la viabilité du projet dans un objectif de pérennisation. Et, sur la base de ces rapports, un nouvel échange se tiendra lors du conseil scientifique du 24 juin.

Le conseil scientifique émet un avis favorable à l'unanimité pour la poursuite de l'étude du projet.

3°) Statuts du Centre d'Etudes et de Recherches des Matériaux ELastomères (CERMEL) – F. Lacroix – annexe 3

Le CERMEL est l'un des cinq CER (Centre d'Etudes et de Recherche) de l'université. Il s'agit d'une plateforme technique financée par des fonds publics et privés et qui mène des activités de recherche et des activités de prestation.

Un audit de ces structures diligenté à la demande du CA de l'université, a donné lieu à un rapport avec des recommandations nombreuses, dont :

- Avoir un ou deux partenaires privilégiés
- Savoir faire des choix scientifiques ciblés, clairement définis pour éviter la dispersion
- Mettre en place un conseil scientifique
- Reconnaître le travail des scientifiques au sein du CER
- Pour le CERMEL, renforcer les compétences en chimie-matériaux.

Suite à ces conseils, Florian Lacroix, responsable du CERMEL depuis 2007, a souhaité mettre en place un conseil scientifique valide qui s'appuie sur deux commissions : un comité de pilotage et un comité de suivi. Avec le désengagement progressif de Hutchison, entreprise fondatrice à l'origine de la création de ce CER avec le LMR (Laboratoire de Mécanique et Rhéologie), la stratégie est à repenser. L'organisation proposée est destinée à mettre en place un véritable pilotage stratégique du CER.

Le conseil scientifique émet un avis positif à cette structuration du CERMEL.

4°) Examen des réponses à l'appel à projets « Actions de Recherches Collaboratives Tours/Poitiers 2014 – annexe 4

C'est la seconde année que cet appel à projets « d'Actions de Recherche Collaborative » Tours-Poitiers est organisé. Le budget global s'élève à 70 000€ (35 000€ par université). Il permet d'encourager de nouvelles actions de recherche qui impliquent une équipe tourangelle et une équipe poitevine à hauteur de 10 000€ maximum. Les conseils scientifiques des deux universités expertisent séparément tous les projets et attribuent une note. Ensuite, les deux vice-présidents recherche font une proposition conjointe.

Cette année 23 projets ont été déposés dont la moitié avait déjà été présentée l'an passé. Chaque projet a été expertisé par un membre du CS, qui en fait un bref compte-rendu au conseil. Après écoute et échanges, 7 projets se distinguent et obtiennent la note de A++ (4) ou A+ (3).

Sur le travail des rapporteurs, le classement et la notation des projets, le conseil scientifique émet un avis favorable à l'unanimité.

En termes d'organisation, le conseil scientifique peut soit émettre un avis sur la proposition de synthèse que les deux vice-présidents recherche seront amenés à faire soit mandater le vice-président recherche de finaliser la synthèse des projets retenus avec son homologue de Poitiers.

Le conseil scientifique émet un avis favorable à l'unanimité sur le choix de mandater le vice-président recherche.

5°) Avis sur l'association de l'INSA Val de Loire aux ED MIPTIS et EMSTU – annexe 5

Le conseil scientifique est interrogé sur l'association de l'Institut National des Sciences Appliquées Centre Val de Loire aux écoles doctorales MIPTIS (Mathématiques, Informatique, Physique Théorique et Ingénierie des Systèmes) et EMSTU (Énergie, Matériaux, Sciences de la Terre et de l'Univers). L'INSA souhaite par la validation de cette démarche pouvoir délivrer le doctorat.

En effet, l'INSA dispose d'un statut qui lui permet de remettre le doctorat mais sous réserve d'être porteur d'une école doctorale.

Après un débat complexe, le conseil scientifique donne un avis favorable à l'accréditation de l'INSA Centre Val de Loire comme établissement partenaire des Écoles Doctorales MIPTIS et EMSTU.

Vote : 21 pour et 3 abstentions

Le conseil scientifique tient à rappeler que les formations proposées aux doctorants et les mentions spécifiques de diplômes de doctorat doivent être dans tous les cas validées par le conseil de l'École Doctorale et les établissements supports. En outre, elles doivent être ouvertes à l'ensemble des doctorants de l'école doctorale.

6°) Informations générales

Retour décision APR -IA

Le travail d'expertise du conseil scientifique a été déterminant dans les choix retenus par la ComUE. Emmanuel Lesigne souligne également la qualité du travail collectif au sein de la COMUE.

Bref bilan :

- Projets : 15 dossiers retenus dont 10 concernent une équipe de l'université de Tours.
- Equipement : 9 projets retenus dont 4 concernent une équipe de l'université de Tours.
- Post-Doc : 4 demandes retenues dont 1 pour l'université de Tours
- Cancéropole : 80 000 €
- Au total 4,94 millions d'euros sont attendus

Cette proposition sera soumise prochainement à la délibération du Conseil Régional.

ComUE

Ce projet est plus urgent en termes de calendrier que celui d'ISITE puisque les statuts et le plan stratégique doivent être déposés en juillet 2014. La ComUE va regrouper les établissements d'enseignement supérieur et de recherche des régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes soit à minima cinq universités et plusieurs écoles d'ingénieur.

Six comités de suivi ont été mis en place dont un sur la recherche qui est constitué par les vice-présidents recherche des cinq universités. Ils sont chargés de réaliser une cartographie structurée et globale de la recherche sur le périmètre de la ComUE. Cette analyse sera utile pour extraire les domaines d'excellence retenus dans le futur projet d'ISITE. Une réflexion est également menée sur les écoles doctorales. Seront-elles gérées par la ComUE ? Seront-elles communes aux cinq universités ?

Ce groupe de travail doit définir la politique générale en matière de recherche.

Les autres comités de suivi portent sur les thèmes suivants : formations et vie de l'étudiant, valorisation, international, ESPÉ, statuts.

Statut chercheurs invités

Emmanuel Lesigne rappelle les démarches entreprises depuis un an pour faire évoluer le statut des professeurs invités, démarches qui se sont heurtées jusqu'ici à des impasses administratives ou légales. Un statut de "chercheur invité" combinant le versement d'un salaire par l'université d'un côté et la prise en charge de dépenses liées au séjour de l'autre est en passe d'être mis en place :

- Un salaire d'enseignant-chercheur débutant (INM 511) soit environ 2000 € net par mois
- Prise en charge de l'hébergement sur justificatif, plafonnée à 700 €
- Prise en charge des frais de repas au forfait sans justificatif soit 30,25 € par jour

Ce qui équivaut à une somme de 3 600 € reçue par le chercheur pour un mois, pour un coût de 5 000 € pour l'université. Avec ce nouveau dispositif, une économie de 30 000 € sur les charges de personnel a été estimée. Elle permettra notamment d'aider les doctorants en cotutelle qui ont souvent des situations financières difficiles.

Le conseil scientifique émet un avis favorable à l'unanimité sur la modulation du revenu des enseignants-chercheurs invités.

7°) Mise en place d'une commission « Attribution du Bonus Qualité International » et cadrage de son travail

Pour mémoire, le BQI représente 10% de la dotation de fonctionnement de base accordé par l'université aux unités de recherche. Cette somme est mise de côté pour être redistribuée en fonction des actions menées à l'international.

Afin d'évaluer ces actions, un recensement exhaustif est réalisé. Cette année la base LaBRI (la base recherche internationale) a été mise en place. Elle reprend les rubriques de l'an dernier et la possibilité de joindre un rapport de deux pages maximum sur les perspectives et actions à mettre en avant mais qui ne rentrent pas dans le tableau. Cette base est complétée par les CRI (Correspondants Relations Internationales).

Emmanuel Lesigne soumet à l'avis du conseil scientifique une nouvelle organisation pour exploiter ce recensement qui vient d'être réalisé.

L'an passé, la méthode consistait à attribuer une note sur les données du tableau et une note sur la synthèse libre. Le BQI était ensuite calculé proportionnellement aux notes obtenues et à la dotation de fonctionnement de base.

Cette année le calcul du bonus reposera sur les mêmes principes mais Emmanuel Lesigne propose la mise en place d'une commission composée d'Arnaud Giacometti, vice-président en charge des Relations Internationales, d'Elisabeth Huguët, chargée de mission Relations Internationales et de quatre membres du conseil scientifique. Ensuite, soit ce groupe de travail propose un projet d'attribution qu'il soumet à l'avis du conseil scientifique, soit le conseil scientifique mandate la commission pour attribution du BQI.

Une discussion s'engage et les membres du conseil scientifique proposent que si la commission est unanime, sa proposition de répartition du BQI soit validée et s'il y a des points de blocage au sein de la commission, alors la proposition de répartition soit renvoyée au conseil scientifique.

Le conseil scientifique émet un avis favorable à l'unanimité.

Cette commission se réunira fin mai et les membres du conseil scientifique qui y participeront ont été désignés. Il s'agit de :

- Nicolas Cayrol
- Thibault Boulay
- Hervé Watier
- Magaly Caravanier ou Fabien Lecaille

8°) Utilisation des postes vacants d'enseignants-chercheurs – Agrégation externe en Droit – Rentrée 2015 – annexe 6

| Nature et n° emploi | Discipline | Motif de la vacance | Proposition d'utilisation de la composante | Avis du conseil scientifique |
|---------------------|------------|--|--|------------------------------|
| PR 0732 | 04 | Mutation de Mme Strudel Sylvie au 01/09/2012 | Agrégation externe | Favorable |
| PR 0988 | 06 | Mutation de Mme Chedotel Dominique (publication art 46 refusée par le MESR pour la rentrée 2014) | Agrégation externe | Favorable |

Vote : 23 pour et 1 contre.

9°) Utilisation de 4 postes d'enseignants-chercheurs vacants en ASH – annexe 7

| Nature et n° emploi | CNU | Motif de la vacance | Proposition d'utilisation de la composante | Avis du conseil scientifique |
|---------------------|-----|---|--|------------------------------|
| MCF 0277 | 19 | Retraite de Mme Quentin Claudine au 31/08/2014 | ATER 19è | Favorable à l'unanimité |
| MCF 0315 | 19 | Retraite de Mme Bourdarias Françoise au 31/08/2014 | ATER 19è | Favorable à l'unanimité |
| MCF 1070 | 22 | Fin de surnombre de M. Brock Maurice au 31/08/2014 | ATER 22è | Favorable à l'unanimité |
| MCF 0304 | 22 | Promotion de M. Cotro Vincent (art 46-3, sous réserve décision CNU) | ATER 17è | Favorable à l'unanimité |

10°) Procédure d'attribution de la PEDR (Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche) – annexe 8

La loi précise que l'établissement doit indiquer ses critères de choix, les montants et la procédure de publicité qui encadrent l'attribution de la PEDR. La PEDR remplace la PES (Prime d'Excellence Scientifique).

Pour le montant de la prime, on raisonne à partir d'une enveloppe globale votée par le conseil d'administration. Cette enveloppe ayant été diminuée de 5%, le conseil scientifique est amené à se prononcer sur le maintien de la prime à 5 000 € et par conséquent une baisse du nombre de bénéficiaires ou bien de conserver le même nombre de bénéficiaires mais de diminuer le montant de la prime de 250 €.

Un avis favorable à l'unanimité est donné pour la seconde option.

Concernant les critères de choix, le conseil scientifique propose plusieurs corrections (voir annexe).

Avis favorable du conseil scientifique.

Vote : 21 pour et 3 contre.

Emmanuel Lesigne lève la séance à 19h20.